



Communiqué de presse

13 avril 2022

Comptes 2021 : la Ville de Genève renoue avec les chiffres noirs dans un contexte incertain

Les comptes 2021 de la Ville de Genève sont positifs à hauteur de 10,8 millions de francs. Le déficit de 49,4 millions projeté a pu être absorbé, notamment grâce à des revenus fiscaux extraordinaires provenant principalement de l'impôt sur les personnes morales. La résilience des secteurs phares de l'économie genevoise explique ce résultat. La situation internationale invite toutefois à la prudence.

Dans un contexte incertain, les comptes 2021 de la Ville de Genève ont été bouclés avec un excédent de revenus de 10,8 millions de francs au lieu des 49,4 millions de déficit initialement prévus, sur un budget d'un peu plus de 1,2 milliard. Cette situation est en partie due à des revenus fiscaux extraordinaires provenant principalement de l'impôt sur les personnes morales. La diminution des recettes découlant de l'entrée en vigueur, en 2020, de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) est confirmée mais compensée par des revenus exceptionnels et temporaires. « La bonne santé et la résilience du tissu économique genevois ainsi que l'efficacité des soutiens publics mis en place pour aider les entreprises à surmonter la crise de la COVID-19 ont permis de corriger les prévisions pessimistes, indique Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement. La situation internationale nous incite toutefois à la prudence. »

Des revenus extraordinaires et ponctuels

Les impôts sur les personnes physiques se montent à 615,8 millions, en hausse de 18,1 millions par rapport au budget (597,7 millions). Cette différence provient de correctifs sur les années précédentes. Les impôts sur les personnes morales se chiffrent quant à eux à 187,2 millions au lieu des 137,8 millions inscrits au budget, soit une augmentation de 49,4 millions dont la moitié environ est due à des correctifs passés. La réévaluation nette du patrimoine financier (+9,6 millions) vient également améliorer le résultat. La taxe professionnelle communale comptabilise comme prévu 8,5% des revenus nets (106,2 millions de francs). Au total, les revenus se montent à 1,246 milliard.

Contrastant avec les prévisions pessimistes établies dans un contexte de crise inédite, ces résultats indiquent que les effets de la crise sanitaire n'ont pas impacté les secteurs phares de l'économie genevoises (commerce de matières premières, finance, horlogerie). La résilience de ces secteurs a eu des effets positifs considérables sur les finances publiques.

Cette situation a permis de compenser la réduction d'autres revenus en lien avec la crise sanitaire, comme les exonérations des redevances et taxes du domaine public (-10,3 millions), les amendes (-4 millions) ou les billets d'entrée des centres sportifs ou des musées (-3,5 millions). Elle ne doit toutefois pas occulter les réelles difficultés de certaines PME locales, notamment celles actives dans la restauration, l'événementiel ou le tourisme, pour lesquelles l'impact de la crise sanitaire continue à se faire sentir.

Des charges maîtrisées

Les revenus fiscaux supplémentaires ont également permis d'absorber une augmentation des charges de 15,9 millions, due majoritairement à des soutiens engagés en lien avec la COVID-19 (bons solidaires à hauteur de 5,3 millions et aide à la culture pour 3,8 millions). Le traitement du personnel s'élève à 40.9% des charges nettes totales, soit 505,2 millions de francs, inférieures au budget de 4,4 millions. Hors effet COVID, les comptes attestent d'une bonne maîtrise des charges, qui se montent à 1,235 milliard.

Des investissements limités

En 2021, les investissements annuels nets se sont élevés à 93.5 millions, un montant inférieur à l'enveloppe de 180 millions votée par le Conseil municipal. Cet écart s'inscrit dans la continuité du ralentissement du rythme des travaux consécutif à la crise sanitaire. Cette tendance est amplifiée par l'aboutissement de projets conséquents comme la Nouvelle Comédie ou le complexe des Minoteries. Les coûts d'investissements sont intégralement autofinancés grâce à la conjugaison d'une hausse significative des revenus fiscaux et des dépenses relativement faibles. Le degré d'autofinancement est de 106%.

Attribution à la réserve conjoncturelle

Conformément au règlement voté par le Conseil municipal en 2017 et dans le contexte actuel, le Conseil administratif propose de doter de 7,4 millions de francs la réserve conjoncturelle constituée en vue d'anticiper les éventuels déficits budgétaires des prochains exercices. Elle se montera ainsi à 99 millions de francs.

Contact pour les médias :

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, Collaboratrice personnelle
022 418 22 40 ou 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch